



Notice d'emploi N° 7529 / 2019

Pour les produits phytosanitaires visés à l'art. 36 de l'ordonnance du 12 mai 2010 sur la mise en circulation des produits phytosanitaires
(ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161)

Caractéristiques du produit

Dénomination spécifique:	Fongicide
Formulation:	SC suspension concentrée
Teneur en substances actives:	42 % métrafénone (500 g/l)
Nom UICPA:	3'-bromo-2,3,4,6'-tetramethoxy-2',6-dimethylbenzophenone

Stockage

Le produit doit être conservé dans l'emballage original, à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux et des médicaments, de façon à ne pas être accessible aux personnes non autorisées.

Elimination

Emballage:	Les récipients vides, nettoyés avec soin, doivent être confiés à la voirie pour leur élimination.
Restes de produits phytosanitaires:	Les restes de produits phytosanitaires doivent être confiés au centre de ramassage de la commune, à un centre de collecte de déchets spéciaux ou au point de vente.

Produits commerciaux

Vivando

Numéro d'homologation fédéral: A-5366	Pays d'origine: Autriche
Numéro d'homologation étranger: 3356/1	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Analyse und Handels GmbH, Autriche

Flexity

Numéro d'homologation fédéral: I-5368	Pays d'origine: Italie
Numéro d'homologation étranger: 15346	Titulaire de l'autorisation étranger: BASF Italia SpA, Italie

Vivando

Numéro d'homologation fédéral: D-5639	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 025628-00/003	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Deutschland GmbH, Allemagne

Vivando

Numéro d'homologation fédéral: D-5638	Pays d'origine: Allemagne
Numéro d'homologation étranger: GP 025628-00/002	Titulaire de l'autorisation étranger: Star Agro Deutschland GmbH, Allemagne

Indications autorisées

Domaine d'application	Ravageur	Spécifications d'application	(*)
Viticulture			
vigne	oidium de la vigne	Concentration: 0.02 % Dosage: 0.16 - 0.32 l/ha Application: traitements pré- et post-floraux jusqu'à mi-août au plus tard.	1, 2, 3

Charges générales / agronomiques:

- 2 3 traitements par année au maximum.
- 3 Convient également au traitement par voie aérienne.

Protection des utilisateurs:

- 1 Préparation de la bouillie: Porter des gants de protection + une tenue de protection.

Indications relatives à la sécurité devant figurer sur l'emballage:

Phrases PPS

- Tenir hors de portée des enfants.
- SP 1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage.